

Synthèse de l'avis du Ministère

Le 27 février 2012, l'Agenda 21 d'Aixe-sur-Vienne a donc été officiellement reconnu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Désormais labellisé « Agenda 21 de France », l'action aixoise en matière de développement durable bénéficie d'une visibilité nationale.

Ce label valide un réel engagement et souligne la cohérence des mesures et des actions entreprises par la municipalité pour cette mandature afin de préparer le territoire aux enjeux de demain.

L'analyse effectuée par « les experts » sur les dossiers présentés est synthétisée sous la forme d'une fiche de commentaires et de recommandations, identifiant les points forts et les axes d'amélioration du projet et propose des recommandations.



Extrait de la Conclusion générale du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie

« ...L'Agenda 21 d'Aixe-sur-Vienne est remarquablement bien réalisé, dans son approche globale, dans sa construction et dans la déclinaison des actions qui en résultent. Il peut encore s'améliorer en reconsidérant certains éléments de démarche (la composante évaluation et la participation des habitants tout au long du processus de mise en œuvre des actions notamment) et en intégrant et associant davantage les communes voisines, en particulier la ville de Limoges.

Le caractère exemplaire, voulu par la collectivité et repris par d'autres partenaires ou institutions, et l'audience qu'a cet Agenda 21 dans le département de la Haute-Vienne et dans la région Limousin (présentation à d'autres collectivités, intervention d'acteurs locaux dans les formations, etc.) permettant déjà des ouvertures et pourraient conduire à l'installation de liens de collaboration pour des projets d'autre nature avec d'autres territoires.

Les efforts fournis en sensibilisation et en formation, et les moyens dégagés (recrutement d'une chargée de mission, financement d'actions spécifiques) constituent autant d'éléments qui permettent de penser que l'Agenda 21 d'Aixe-sur-Vienne est le pallier de changement vers la durabilité tant de la collectivité que de son territoire. ...»

Les points forts

- * Une volonté politique réelle
- * Un diagnostic de territoire structuré
- * Le souci permanent de relier chaque action aux différentes finalités du développement durable
- * Un effet d'entraînement des pratiques municipales par l'exemplarité
- * L'intégration d'un large réseau d'acteurs et de partenaires, y compris dans la gouvernance du projet

Les pistes d'amélioration

- * La nécessité d'affiner la démarche évaluative de l'Agenda 21
- * Le renforcement de la participation des habitants